







<b>DAEU-A METZ</b>	 <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>  <b>UFR ARTS LETTRES LANGUES · METZ</b>	<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</b>
<b>Intitulé de la formation</b>  <b>Adresse site internet</b>	<b>DAEU-A METZ</b> Diplôme d'Accès aux Études Universitaires, option "A" - Littéraire  <a href="https://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/presentation-du-daeu">https://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/presentation-du-daeu</a>	
<b>Composante organisatrice de la formation</b>  <b>Université</b>	<b>UFR ALL METZ</b> <b>Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres et Langues METZ</b> <a href="https://all-metz.univ-lorraine.fr">https://all-metz.univ-lorraine.fr</a>  <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b> <a href="https://www.univ-lorraine.fr">https://www.univ-lorraine.fr</a>	
<b>Public concerné</b>	Le DAEU est destiné aux personnes ayant interrompu leurs études sans avoir obtenu le baccalauréat.	
<b>Conditions d'accès à la formation 2025-26</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas être en possession du diplôme de baccalauréat ou équivalent.</li> <li>• Tous les candidats entre 20 et 24 ans doivent obligatoirement avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans (depuis 30 septembre 2023) et avoir 20 ans au 01 octobre 2026.</li> <li>• Les candidats nés entre le 30 septembre 2002 et le 30 septembre 2006 doivent justifier au 1er octobre 2026 de deux années d'activité professionnelle ou assimilée, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale.</li> <li>• Pour les candidats étrangers (hors UE), un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre 2026 est nécessaire.</li> <li>• Les candidats en situation de handicap peuvent demander une dispense de tout ou d'une partie des conditions requises.</li> </ul> <a href="http://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/conditions-dacces-au-daeu-2025-2026">http://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/conditions-dacces-au-daeu-2025-2026</a> Document de référence : <b>L'Arrêté Ministériel du 03 août 1994 (Art. 2)</b>	
<b>Statut du candidat admis à suivre la formation</b>	<b>Stagiaire de la Formation Professionnelle Continue</b>	
<b>Partenariats</b>	Chambre des Salariés du Luxembourg - CSL Centre National d'Enseignement à Distance - CNED de Vanves / FRANCE Établissements pénitentiaires du GrandEst et du Luxembourg	
<b>Composition du diplôme</b>	<b>4 matières en examens terminaux</b> <b>2 matières obligatoires</b> : français et une langue vivante, <b>2 matières optionnelles</b> à choisir parmi : Histoire (Metz, CNED, Luxembourg) Géographie (Metz, CNED, Luxembourg) Droit (Metz) Mathématiques (CNED et Luxembourg) <b>Une langue vivante</b> (une autre langue vivante que celle choisie en matière obligatoire) <b>Les langues vivantes proposées sont :</b> Anglais (Metz, CNED, Luxembourg), Allemand (CNED, Luxembourg), Portugais (Luxembourg) <b>EXEMPLES :</b> METZ, en présentiel : Français, Anglais, Droit, Géographie CNED, à distance : Français, Anglais, Allemand, Mathématiques CSL de LUXEMBOURG, uniquement en présentiel : Français, Anglais, Portugais, Histoire  <b>Observation :</b> Il n'y a pas la possibilité de combiner les matières de Metz "en présentiel" ou "à distance" avec la Chambre des salariés de Luxembourg. À la CSL, la préparation du diplôme se fait uniquement "4 matières, en présentiel", cours suivis au Luxembourg.	
<b>Durée de la formation</b>	<b>1 an</b> 4 matières préparées pendant la même année scolaire et présentées aux examens terminaux Dans ce cas, les notes vont être compensées.	<b>2, 3 ou 4 ans consécutifs</b> 1, 2 ou 3 matières préparées à l'année Dans ce cas, <u>uniquement</u> les notes égales ou supérieures à 10/20 seront conservées (capitalisées).

<b>DAEU-A METZ</b>	 <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>  <b>UFR ARTS LETTRES LANGUES - METZ</b>	<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</b>
<b>Mode de calcul de la moyenne</b> (en fonction du nombres de matières préparées pendant une année)	<b>COMPENSATION</b> (4 matières préparées la même année d'études) <b>La somme des notes doit faire <u>minimum 40 points</u>.</b> <b>Exemples :</b> 12+8+15+5 = 40 points/4 = 10 => <b>diplôme obtenu</b> , mention "Passable" 12+8+15+3 = 38 points/4 = 9,5 => <b>diplôme non obtenu</b> <b>Observation :</b> pas d'obligation d'obtenir 10/20 dans chaque matière puisque les notes se compensent entre elles.	<b>CAPITALISATION</b> (1, 2 ou 3 matières préparées la même année d'études) <b>Obligation d'obtenir <u>minimum 10/20 dans chaque matière</u></b> <b>Exemples :</b> 12+15+10+10 => <b>diplôme obtenu</b> , sans mention 10+19+19+9 => <b>diplôme non obtenu</b> <b>Observation :</b> pas d'attribution de mention avec ce type de préparation.
<b>Extrait du document "Modalités de Contrôle des Connaissances 2024-2025 et Charte des examens et contrôles" :</b> Le stagiaire dispose de 4 années d'inscription consécutives pour obtenir le diplôme. En cas d'échec, il peut demander une dérogation pour une 5ème inscription, <b>mais celle-ci doit être consécutive aux quatre années précédentes</b> . Une seule dérogation peut être accordée par la Présidente de l'Université de Lorraine. Cette année sont concernés uniquement les stagiaires de <b>2021-22</b> .		
<b>Nombre d'heures de formation en présentiel</b>	75 heures par matière 300 heures pour 4 matières 12 heures de cours par semaine pour 4 matières (en soirée 16h00-19h00) <b>Le travail individuel est estimé à minimum 20 heures par semaine</b>	
<b>PRIX TOTAL DE LA FORMATION</b> Le coût total de la formation DAEU corespond à la SOMME des " <b>Droits universitaires</b> " et des " <b>Frais de formation professionnelle continue</b> ". <b>Ces frais sont dus à chaque inscription ou réinscription.</b> <b>Exemples :</b> 4 matières "en présentiel" à Metz ==> 175 + 500 = 675 € 4 matières CNED ==> 175 + 510 + 50 = 735 € 4 matières CSL ==> 175 + "les frais de formation continue CSL" 2 matières à METZ en présentiel + 2 matières CNED ==> 175 + 2x125 + "le prix pour 2 matières CNED"		
<b>Droits universitaires</b>	<b>175 € (prix appliqué en 2024-2025)</b>	
<b>Les choix de préparation de la formation (en présentiel, à distance, mixte)</b>  ET  <b>Les frais de formation professionnelle continue (en fonction du choix de préparation de la formation)</b>	<b>Metz</b> <b>1. EN PRÉSENTIEL à l'UFR ALL de METZ</b> => cours collectifs, en soirée (16h00-19h00), à l'UFR ALL Metz. <b>Prix par matière</b> => <b>125 €</b> dans le cadre d'un "Contrat de formation professionnelle continue", payables uniquement à réception des factures envoyées par courrier par l'Agence Comptable de l'Université de Lorraine, comme suit : 30 % de la somme à payer fin novembre 2025 et 70 % de la somme totale à payer mi-mars 2026. <b>Par exemple</b> : pour 4 matières le prix sera de 500 € (150 € fin novembre 2025 et 350 € mi-mars 2026). <b>2. À DISTANCE, par INTERNET, avec CNED</b> => Démarche personnelle à effectuer par chaque stagiaire, auprès du CNED, <u>uniquement après avoir été admis et avoir payé les droits universitaires à l'Université de Lorraine pour obtenir les Certificats de scolarité 2025-2026. Documents nécessaires pour l'inscription</u> <b>auprès du CNED</b> : le dossier d'inscription CNED, le certificat de scolarité de l'Université de Lorraine et le paiement. Les frais CNED doivent être acquittés auprès du CNED. <b>CNED =&gt; Centre National d'Enseignement à Distance</b> qui se trouve à <b>VANVES (FRANCE). www.cned.fr</b> <b>Par exemple</b> : prix des frais de formation professionnelle continue pour les stagiaires ayant choisi de préparer <b>4 matières avec le CNED : 510 €</b> à l'inscription auprès du CNED <b>+ 50 €</b> dans le cadre du "Contrat de formation professionnelle continue" payables à l'Université de Lorraine. Cette somme sera acquittée uniquement à réception de la facture envoyée par l'Agence Comptable de l'Université de Lorraine au mois de février 2026. <b>3. MIXTE</b> => en combinant les deux modes de préparation : "en présentiel" et "à distance" (nous consulter pour le coût en fonction de votre choix de préparation). <b>Par exemple</b> : 2 matières en présentiel et 2 matières à distance avec le CNED (les frais de formation continue professionnelle seront : 250 € + le prix de 2 matières CNED).	<b>Luxembourg</b>  <b>EN PRESENTIEL</b> Frais de formation - Consultez le site internet de la Chambre des Salariés du Luxembourg à l'adresse :  <a href="https://www.csl.lu/fr/lllc/formations-specialisees/diplome-daces-aux-etudes-universitaires-option-litteraire-daeu-a/">https://www.csl.lu/fr/lllc/formations-specialisees/diplome-daces-aux-etudes-universitaires-option-litteraire-daeu-a/</a>
<b>Possibilités de financement de la formation en présentiel à METZ</b>	<b>1. Pour les salariés</b> : par votre employeur (accord à transmettre avec le dossier de candidature). <b>2. Pour les demandeurs d'emploi</b> : par la Région GrandEst (après votre admission à suivre la formation, l'administration vous propose de bénéficier du financement en échange de votre engagement d'être présent à tous les cours, d'être assidu, de participer à toutes les réunions, de répondre à tous les questionnaires transmis par la Région GrandEst). <b>3. Pour les salariés et/ou les demandeurs d'emploi</b> : en mobilisant votre CPF (Compte Personnel de Formation) - uniquement après votre admision.	

<b>DAEU-A METZ</b>	 <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>  <b>UFR ARTS LETTRES LANGUES - METZ</b>	<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</b>
<b>Candidatures</b>	<b>CANDIDATURE à METZ (du 15 mars au 15 juin)</b> Procédure dématérialisée (pas de dossier papier à envoyer par courrier). Uniquement par internet, en utilisant l'application intitulée "eCandidat" ( <a href="https://ecandidat.univ-lorraine.fr">https://ecandidat.univ-lorraine.fr</a> ) Les dossiers de candidature "eCandidat" ne sont pas gardés d'une année sur l'autre. Les pré-inscriptions "eCandidat" ne sont pas valables d'une année sur l'autre. <b>CANDIDATURE à la CSL</b> Fiche de pré-inscription à compléter et dépôt du dossier papier spécifique "CSL-DAEU-A".	
<b>Important</b>	<b>La préinscription sur "eCandidat" ne constitue pas acte de candidature. Il faut transmettre TOUS les documents nécessaires et obtenir le statut du dossier "COMPLET" pour que l'on considère que vous avez déposé votre candidature.</b> <b>Déposer votre candidature, c'est vous engager à participer aux étapes obligatoires d'admission (donc notez bien les dates auxquelles celles-ci ont lieu).</b>	
<b>Convocation aux étapes obligatoires</b>	Les dossiers de candidature sont vérifiés du point de vue administratif et pédagogique. <b>Motifs possibles de refus de votre dossier de candidature :</b> - les conditions d'accès à la formation ne sont pas remplies (sont concernés les candidats nés entre 2002 et 2006) ; - les rubriques du dossier de candidature ne sont pas correctement complétées (ce dossier spécifique "DAEU-A de Metz" doit être téléchargé depuis l'application « eCandidat ») ; - il manque des documents (vous devez suivre la "Liste des documents à joindre" affichée sur « eCandidat » et identifier les documents demandés en fonction de votre situation (salarié, demandeur d'emploi, candidat français, candidat étranger, etc.) ; - les documents sont dans une autre langue que la langue française (tous les documents transmis doivent être traduits en français) ; - les photocopies sont illisibles, trop foncées, pas dans le bon sens (vous devez vérifier l'état de votre dossier "eCandidat" avant de le transmettre, en le téléchargeant). La lecture de votre dossier sur l'ordinateur doit être fluide et agréable. - le CV n'est pas actualisé ; - la lettre de motivation n'est pas <b>manuscrite</b> (écrite à la main) ; - votre nom et votre prénom n'apparaissent pas sur « l'Attestation de responsabilité civile pour les études 2025-2026 » ; - le dossier n'est pas daté et signé. Si un ou plusieurs de ces motifs sont constatés, le statut du dossier sera "INCOMPLET", donc refusé. <b>Il est de la responsabilité de chaque candidat de trouver les éléments qui manquent et de les transmettre dans les délais.</b> <b>Seuls les candidats dont les dossiers obtiendront le statut "COMPLET" seront convoqués aux étapes obligatoires d'admission (convocation par mail, fin juillet).</b>	
<b>30 août</b>	<b>TESTS DE CONNAISSANCES</b> - en présentiel - <b>français et langue vivante</b> - date <b>unique</b> le 30 août 2025	
<b>Etapes obligatoires d'admission</b>	<b>ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LA RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE du DAEU A à l'UL</b> - à distance, séance TEAMS de 10 min pour connaître les notes obtenues aux tests et présenter son projet post-daeu.	
<b>27 septembre</b>	<b>PARTICIPATION À LA RÉUNION DE RENTRÉE</b> - en présentiel - date <b>unique</b> le 27 septembre 2025 Recevoir les consignes pour l'année d'études : inscriptions, examens, les inscriptions auprès du CNED, signature des contrats de formation professionnelle continue, résultats, diplômes.	
<b>Inscriptions et Connexion à l'intranet (ENT)</b>	<b>INSCRIPTION ADMINISTRATIVE</b> (enregistrement des données personnelles) Annuelle et payante (175 €). <b>INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE</b> (inscription aux examens) Annuelle et gratuite, valable pour les 2 sessions. <b>ACTIVATION DU COMPTE "Sésame"/intranet/ENT</b> Accès à la messagerie, au dossier personnel, à l'emploi du temps, aux résultats... Les inscriptions seront effectuées pendant le mois d'octobre, par chaque candidat admis, à distance par internet, en suivant les consignes reçues de la part de l'administration.	
<b>Période de formation</b>	<b>25 semaines de cours "en présentiel" entre octobre 2025 et mai 2026</b>	
<b>Période(s) d'examens</b>	<b>Mois de mai =&gt; Session obligatoire</b> <b>Mois de juin =&gt; Session de rattrapage (accès sous certaines conditions)</b>	



**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL  
DU 3 AOÛT 1994  
DAEU**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi n° 71-577 du 16 Juillet 1971 modifiée d'orientation sur l'enseignement technologique, et notamment son article 8;  
Vu la loi n° 80-490 du 1<sup>er</sup> juillet 1980 portant diverses dispositions en faveur de certaines catégories de femmes et de personnes chargées de famille ;  
Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;  
Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 84 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et notamment ses articles 26, 27 et 28 ;  
Vu le décret n° 56-348 du 30 mars 1956 :

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 ;  
Vu le décret n° 85-906 du 23 août 1985 ou acquis personnels en vue de l'accès à

Vu l'arrêté du 26 mai 1992, modifié  
Vu l'avis du Conseil national de

**ARRÊTE :**

Art. 1  
Un diplôme national intitulé Diplôme d'



**Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) - Options A et B -  
Modalités de Contrôle des Connaissances 2024-2025**

**et  
Charte des examens et contrôles**

**Programme des enseignements 2024-2025**

**MATIÈRES OBLIGATOIRES**

**FRANÇAIS (75 h) – Sites de Metz, Nancy et Luxembourg**

obligatoires, 2  
suir des options  
pas ouverte sur  
e qu'après avis  
spondance, par

**Objectifs**

- Améliorer les capacités
- Apprendre à mettre e
- Améliorer l'expressio
- Élargir le champ cultu



**Programme**

- Étude et résumé de t
- Analyse et compréhension
- Résumé d'un texte à caract

**DAEU-A-METZ  
Calendrier pédagogique 2024-2025**

Étapes obligatoires (3) et Calendrier cours et examens	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1. Tests de connaissances <b>samedi 31/08</b> en français et en anglais et/ou allemand. Uniquement sur convocation si dossier de candidature recevable	26-août	27-août	28-août	29-août	30-août	<b>31-août</b>	1-sept.
					6-sept.	7-sept.	8-sept.
					13-sept.	14-sept.	15-sept.
					20-sept.	21-sept.	22-sept.
					27-sept.	<b>28-sept.</b>	29-sept.

**Maquette D.A.E.U. option « A » - année 2024-2025**

Responsable pédagogique pour les sites de METZ et NANCY : Mme Brigitte ZAUGG



Intitulé des matières	Volume horaire		Contenus pédagogiques	Contrôle des connaissances	Coef.
	CM	TD			
<b>DEUX MATIÈRES OBLIGATOIRES</b>					
<b>FRANÇAIS</b>  Sites : <b>Metz et Nancy</b>	-	75 h	Lecture d'e: française d méthodes d argumentat	- Contrôle continu 40%	
<b>UNE LANGUE VIVANTE AU CHOIX</b>  Sites <b>Metz et Nancy</b> : anglais	-	75 h	Approfondis enrichiss tactac écrit		

**FRAIS DE FORMATION  
2024 - 2025**

DAEU-A METZ	UNIVERSITÉ (cours suivis en présentiel à METZ)		CNED (à distance par internet)	CNED + UNIVERSITÉ (mixte) <sup>(1)</sup>
	A TITRE PERSONNEL (payé par le stagiaire)	PAR L'EMPLOYEUR (financé)	A TITRE PERSONNEL	A TITRE PERSONNEL (OU PAR L'EMPLOYEUR)
1 MATIÈRE	176 € <sup>(1)</sup> - 126 € <sup>(2)</sup>	176 € <sup>(1)</sup> - 560 € <sup>(2)</sup>	176 € <sup>(1)</sup> + FRAIS CNED <sup>(3)</sup>	176 € <sup>(1)</sup> + FRAIS CNED <sup>(3)</sup> + 125 € <sup>(2)</sup> (ou 350 € <sup>(2)</sup> )
2 MATIÈRES	176 € + 260 €	176 € + 700 €	176 € + FRAIS CNED	176 € + FRAIS CNED + 260 € (ou 700 €)
3 MATIÈRES	176 € + 376 €	176 € + 1060 €	176 € + FRAIS CNED	176 € + FRAIS CNED + 376 € (ou 1060 €)
4 MATIÈRES	176 € + 600 €	176 € + 1400 €	176 € + 50 € <sup>(1)</sup> + FRAIS CNED	176 € + FRAIS CNED + 600 € (ou 1400 €)

<sup>(1)</sup> mixte ==> possibilité de combiner la préparation "en présentiel" et la préparation "à distance". Par exemple, sur les 4 matières à préparer, vous pouvez préparer 2 matières "en présentiel" et les 2 autres matières "à distance". Vous pouvez aussi suivre 4 matières "en présentiel" et prendre les mêmes 4 matières "à distance" (les coûts s'additionnent).

<sup>(2)</sup> Il s'agit des droits universitaires ( frais de scolarité )  
==> 175 € par année d'études (2024-2025)  
Ces droits sont à régler intégralement au moment de l'inscription administrative (IA) - aucune exonération possible. Frais payables à l'Université de Lorraine, à distance, par Carle Banoaire (CB).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des Frais de Formation Professionnelle Continue approuvés par le CA (Conseil d'Administration) de l'Université de Lorraine.  
Ces frais sont distincts des droits universitaires et font l'objet d'un Contrat établi en fonction du nombre de matières suivies à l'Université.  
==> 125 € par matière choisie en présentiel à l'Université (à titre personnel - payé par le stagiaire) - Frais payables à l'Université de Lorraine, sur facture.  
==> 350 € par matière choisie en présentiel à l'Université (coût pris en charge par l'employeur ou un organisme financeur). Frais payables par l'employeur (ou l'organisme financeur) à l'Université de Lorraine, sur facture.

<sup>(4)</sup> Il s'agit des Frais de Formation redevables auprès de CNED de VANVES (https://www.cned.fr)